

LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 17 Fructidor, an VII.



Relation donnée par les gazettes allemandes sur la bataille de Novi. — Détails sur les opérations de l'armée du Rhin. — Continuation de ses succès. — Nouvelles diverses d'Angleterre. — Proclamation du directoire batave au peuple de cette république — Mort du Pape à Valence. — Arrivée à Nice des autorités suprêmes de la république Ligurienne. — Nouvelles diverses.

ITALIE.

Venise, le 1^{er} fructidor.

La nouvelle de la prise d'Ancône, parvenue à-peu-près dans le même tems ici & à Trieste, ne s'est pas confirmée. Des rapports de Sinigaglia disent que cette place est étroitement resserrée; 17 vaisseaux russes & turcs la bloquent par mer, & 12 mille autrichiens & insurgés l'investissent du côté de la terre. Les alliés se sont emparés de la hauteur de Palombella. Le général Lahoz, après avoir pris Lorette, s'est dirigé avec un corps nombreux vers Ancône, pour renforcer l'armée de siège.

Trante, le 2 fructidor.

Hier, à sept heures du soir, nous vîmes passer en courrier le capitaine Mariaggi, du régiment de Vins, qui se rend au quartier-général de l'archiduc Charles. Voici les nouvelles dont il est porteur:

Suwarow ayant été informé que l'ennemi s'avançoit du côté de Gavi & d'Acqui, fit toutes les dispositions pour lui livrer bataille: l'ordre fut donné de faire rétrograder les gros bagages, & le quartier-général fut transféré de nouveau à Bozzuolo di Formigara. Le 28, à dix heures du matin, les Français, au nombre de 50,000 hommes, parurent dans les environs de Novi. L'action s'engagea aussi-tôt; elle fut vive & sanglante & dura jusqu'au soir. L'ennemi, malgré tous ses efforts, dut céder sur tous les points au nombre des troupes impériales: il a laissé 5,000 hommes sur le champ de bataille. Le général en chef Joubert est au nombre des morts. Les généraux de divisions Gronchi, Pérignon, Grenier, Colli & 4,000 hommes ont été faits prisonniers de guerre. De notre côté, la perte n'a pas été peu considérable: près de 200 officiers ont été tués ou blessés. A la suite de cette victoire, l'armée s'est portée en avant, & au départ du courrier elle ne se trouvoit plus qu'à quatre lieues de Gènes.

Ces nouvelles ont été confirmées par un second courrier qui a passé ici quelques heures après le premier. Nous avons appris par lui que l'on tira de Novi sur les troupes autrichiennes, & qu'un gros corps de paysans génois qui s'étoit réuni aux Français, a été taillé en pièces. Le général Melas s'est avancé avec un corps considérable par les gorges des montagnes, pour couper la retraite à l'ennemi.

(Une lettre d'Insruck, du 3, annonce que, dès le 27, le général Joubert avoit forcé le comte de Bellegarde d'abandonner Acqui, & s'étoit avancé jusqu'à Casini. Il se disposoit à attaquer, le 29, Suwarow; mais ce général le prévint, & le 28 au point du jour il marcha à l'ennemi. Comme ce dernier occupoit une position très-avantageuse, les austro-

russes ne purent se servir de leur artillerie. On combattit de part & d'autre avec la plus grande opiniâtreté. Deux de nos colonnes furent d'abord obligées de céder quelque terrain; mais quelques bataillons de grenadiers étant survenus, l'ennemi fut attaqué en même tems de front & en flanc, & forcé à une retraite précipitée. Le général Kray s'est trouvé à ce combat avec une partie de son corps. Deux des généraux français qui ont été faits prisonniers, sont grièvement blessés. Le général Colli commandoit l'avant-garde de Joubert).

On a commencé à battre le fort de Tortone.

A L L E M A G N E.

Hambourg, le 6 fructidor.

On dit aujourd'hui que le prétendant doit quitter Mittaw le 10 pour se rendre à l'armée de Suwarow, tandis que le ci-devant comte d'Artois doit se rendre sur le Rhin. On ajoute que dès que l'armée de Condé sera arrivée à celle de l'archiduc, elle prendra le titre d'armée royale.

Cassel, le 6 fructidor.

Le comte de Panin, ministre de Russie à Berlin, a quitté cette ville aussi-tôt après la réception d'un courrier de sa cour; il a été suivi des autres personnes de la légation russe. On assure que le ministre de Prusse à Pétersbourg doit revenir incessamment à Berlin. Cet événement, ainsi que d'autres circonstances, ne permettent plus de douter que la cour de Prusse ne persiste dans son système de neutralité.

Manheim, le 10 fructidor.

Hier, le quartier-général de l'armée du Rhin est parti d'ici pour Schwetzingen. Vers midi, les Français sont entrés à Heidelberg, en poursuivant les hussards de Szeckler qu'ils avoient rencontré en-deça de Vieblingen. Le combat a continué dans la ville, dont deux habitans ont été tués. On a amené ici quelques blessés & prisonniers; parmi ces derniers se trouvent quelques hommes de la garnison de Philipbourg.

Du 12. — L'armée du Rhin s'avance à grands pas vers la Souabe. Le quartier-général a été transféré hier de Schwetzingen à Wissloch, & est parti aujourd'hui pour se porter en avant.

Un corps de troupes françaises, sorti de Mayence, s'est porté sur Francfort, & a pris possession de tous les postes extérieurs de cette ville: le passage est cependant libre.

A N G L E T E R R E.

Londres, le 29 thermidor.

Lord Keilh qui a en vain poursuivi dans la Méditerranée

les escadres combinées, bloque maintenant le port de Brest. Il avoit chargé sir Edward Petov de couper de la baie de Lagos un vaisseau espagnol qui avoit perdu ses mâts; mais ce bâtiment parvint à lui échapper. La flotte sous les ordres du lord Keith est composée d'un vaisseau de 118 canons, un de 112, un de 110, neuf de 98, deux de 80, un de 78, & seize de 74. Total, 31 vaisseaux de ligne.

Le gouvernement a reçu hier un paquet considérable de dépêches de sir Sidney Smith.

Le montant des contributions volontaires à la banque s'éleve à plus de 1,930,000 l. st.

Une proclamation émanée à la suite d'un conseil qui s'est tenu avant-hier, proroge le parlement.

Un courrier a apporté ce matin la nouvelle de l'arrivée des troupes auxiliaires-russes à Lubeck. On croit que les deux flottes se réuniront à Embden.

Les 3 p. c. consolidés sont à 65.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 12 fructidor.

On ne s'est pas battu hier. Le général Daendels occupe la position du Zyp; sa droite appuyée au Zuiderzée & sa gauche à Calontroog & Petten. La garnison du Helder craignant d'être coupée, s'est réunie, dans la nuit du 10 au 11, à la division de Daendels; après avoir encloué les canons des batteries.

La flotte s'est retirée dans l'intérieur du Zuiderzée, après avoir fait couler bas dans le goulat du Texel un vaisseau de guerre, pour boucher l'entrée à la flotte anglaise.

Dans les affaires du 10, il y a eu beaucoup de blessés & peu de morts; parmi les derniers on regrette le colonel des chasseurs à pied, Luck. Il n'y a point eu de prisonniers de part & d'autre.

Beaucoup d'artillerie & plusieurs bataillons & escadrons de troupes françaises sont passés par Harlem pour se joindre aux troupes bataves.

Proclamation du directoire batave.

« Bataves ! il est arrivé le moment où votre ennemi va s'efforcer de réaliser ses menaces, & de vous arracher le fruit de vos nombreux sacrifices. Intrigues, ruses, flatteries, violences, il emploiera tout pour immoler à son ambition & à son orgueil la prospérité de notre patrie; mais le Batave, amant jaloux de sa liberté & de l'indépendance de son pays, sent fortement dans cette crise tous les devoirs que lui impose son titre de citoyen, et il bravera avec intrépidité les plus imminents dangers. Voici donc le moment où l'antique héroïsme qui illustra vos ayeux doit se retrouver tout entier dans leurs descendants. Braves ! montrez-vous dignes de vos pères ! Dans ces circonstances, les mesures les plus efficaces, les efforts les plus énergiques pourroient être paralysés par de perfides machinations, ou les menagemens de la foiblesse, si l'autorité, jusqu'ici indulgente, ne sévissait aujourd'hui contre ceux qui manifesteroient le désir d'un autre ordre de choses.

« Le salut de l'état exige impérieusement de traiter en ennemis tous ceux qui, par leur conduite ou leur discours, paroissent approuver les entreprises dirigées contre la république. La même raison d'état prescrit aussi la même sévérité contre tous ceux qui apporteroient quelque retard ou quelques entraves à l'exécution d'ordres légitimes; à tous ceux qui avertiroient l'ennemi par des signaux, correspondroient avec lui, arboreroient quelque signe de sédition, jetteroient quelque cris de révolte, formeroient ou fomenteroient quelque émeute; à tous ceux qui semeroient des bruits sinistres, dans de coupables intentions, calomnieroient les autorités constituées, les officiers civils ou militaires, insulteroient à leurs ordres; à tous ceux, en un mot, qui, par leurs actions, leurs discours, annoncroient des intentions hostiles.

« Ce n'est plus maintenant un gouvernement intermédiaire qui, n'ayant point de base fixe & solide, pourroit être facilement renversé ou modifié que l'on menace, c'est notre constitution dont tous nous avons solennellement juré le maintien & la défense, ce n'est point la peur de quelques-uns, ce n'est point le caprice de

quelques autres, c'est la voix de tous qui nous crie avec force que la patrie est en danger & que nous devons la sauver.

« Bataves, nous respectons votre volonté. . . Sourds à l'adulation, aux promesses, soutenus par cette idée que la catastrophe la plus terrible ne pourroit pas causer plus de maux à la patrie, que ceux qui résulteroient de la lâcheté ou de la foiblesse, nous demeurerons inébranlables au milieu des périls, & nous prouverons aux ennemis publics & secrets de notre régénération politique, que nous ne voulons pas que la constitution & la république périssent sans nous.

« O vous tous, qui serez appelés à la défense de la commune cause, que cette déclaration, que cette promesse solennelle, qui n'est point de notre part le fruit de l'irréflexion, mais qui nous est inspirée par le sentiment de nos devoirs & notre fidélité à nos sermens, vous anime ! . . . Qu'elle soit pour vous le gage du dévouement absolu de vos premiers magistrats, qui en vous appelant aux armes, sont fermement décidés à se sacrifier eux-mêmes à votre liberté & à votre sûreté ! Que cette déclaration éclaire surtout ceux qui auroient ourdis des trames secrètes pour allumer dans l'intérieur le feu de la révolte au moment de l'invasion de l'ennemi.

« Bataves, l'engagement que nous prenons est vaste; mais le ciel nous favorise: il nous promet les moyens de le remplir. Nous avons la conscience intime d'avoir voulu le bien. Les grands principes de notre constitution sont trop immuablement vrais pour n'avoir régné qu'un moment sur le sol batave, & pour en disparaître à jamais. De trop graves événemens se sont accumulés pour que nous abandonnions à une destinée précaire le système de liberté civile & politique que nous avons aidé à établir.»

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Brest, le 9 fructidor.

Le contre-amiral Bruix est parti aujourd'hui pour Paris. L'amiral espagnol Massaredo a pris, depuis deux jours, la même route. Ils vont se concerter avec le directoire exécutif.

Les journaux français n'ont rien dit encore de la campagne qui vient de se finir: on a laissé aux Anglais le soin de la vanter; car c'est en faire l'éloge que se plaindre de ce que les mouvemens de notre escadre ont été si multipliés & si prompts, que celle des Anglais n'a pu la rencontrer dans la Méditerranée où cependant elle s'est beaucoup avancée seule, & où il est constant qu'ils avoient au moins un tiers de vaisseaux de plus que nous & les Espagnols réunis, sans compter ceux de leurs alliés.

Les opérations de cette campagne, si elles ont été sans grand éclat, ne sont pas cependant sans utilité. Des renforts envoyés pour la réduction d'Oseille révoltée; l'apparition de l'armée & son mouillage près de Savone, au moment même où les Austro-Russes marchaient sur cette place (qui n'étoit ni approvisionnée ni convenablement armée), & d'où ils n'étoient plus qu'à une journée & demie de marche; ce qui auroit coupé toute retraite aux débris de notre armée du Piémont; des secours en munitions de guerre & de bouche donnés au général Moreau; enfin la jonction avec les Espagnols, malgré la supériorité des ennemis, & la rentrée des deux escadres à Brest, où elles sont dans le meilleur état, & prêtes à reprendre la mer avec des équipages nombreux & exercés. C'est sur ces faits que s'appuie l'opinion qu'on doit prendre de cette sortie.

Le contre-amiral Delmotte commandera les Français pendant l'absence de Bruix, & le lieutenant-général Gravina commandera les Espagnols.

Quelques papiers ont donné des détails plus ou moins controuvés, envoyés de Cadix. Par exemple, il n'est pas vrai que le chef de division Faye, ait été destitué: il commande toujours le vaisseau le *S.-Sebastien*, donné par l'Espagne en échange du *Censeur*. Les sommes que l'amiral avoit à bord sont excessivement exagérées. Il avoit au plus un million en sortant de Brest.

PARIS, le 16 fructidor. 29 août.

Le pape est mort à Valence, le 12 fructidor, après une maladie de quelques jours. Il étoit dans sa 82^e. année, & avoit régné 24 ans. Il étoit né à Césene, le 17 décembre 1717, & avoit été porté au trône pontifical, le 15 février 1775. Si l'on veut plus de détails sur une époque marquée par de nombreuses intrigues & de grands événemens, on les trouvera dans les excellens mémoires publiés, il y a quelques mois en France, sur la vie de Pie VI.

— Si on en croit une lettre de Nice, en date du 6 fructidor, les autorités suprêmes de la république ligurienne auroient quitté Gènes pour se rendre sur le territoire français. D'après la même lettre, nous n'aurions laissé dans cette ville qu'une garnison; et nous aurions pris les positions de Savone où seroit le quartier-général.

— Le 7 fructidor, Championnet étoit encore à son quartier-général à Eubrun: ainsi, Moreau n'avoit pas encore quitté l'armée d'Italie.

— C'est le général piémontais Colli (& non Collé), qui a été fait prisonnier à Novi, avec Grouchy & Pérignon.

Malgré tout le bien qu'on avoit dit de ce général, quelques personnes trouvent assez étonnant que, dans des circonstances aussi difficiles, l'on ait confié le commandement d'une de nos divisions à un étranger.

— C'est dans la plaine qui s'étend de Novi à Bozzuolo qu'a eu lieu la dernière bataille en Italie.

— Macdonald est en ce moment à Paris, & a déjà eu une conférence avec le ministre de la guerre.

— Le courrier qui a apporté les dernières dépêches de Massena, assure qu'il a été chargé par ce général d'annoncer que le lendemain il déjeuneroit dans Zurich.

— L'amiral Massaredo est passé, le 12, à Evreux. Le général De-larue, commandant dans le département de l'Eure, lui a fait rendre les honneurs dus à son grade, & l'a fait escorter dans l'étendue de son commandement par un piquet de cavalerie.

— Clotilde, célèbre danseuse de l'Opéra, prenoit les eaux à Barrege. Le général Commes l'accuse, dans une de ses dépêches, d'avoir été au-devant des rebelles de la Haute-Garonne, & de leur avoir remis un drapeau blanc brodé de sa main. On dit que des ordres ont été donnés pour l'arrêter.

— Vatar a été décrété d'accusation comme imprimeur & signataire du journal des *Hommes Libres*.

— Les navires parlementaires, qui ont ramené à Toulon nos garnisons de Naples & autres villes voisines, avoient aussi à bord beaucoup de patriotes de ces pays.

— On dit que, pour discréditer le nouveau costume des jeunes gens de France, le gouvernement de Milan en a fait revêtir le bourreau, & l'a obligé de se promener ainsi dans les rues de Milan.

— Les Autrichiens ont entièrement évacué le Valais; mais ce pays n'est plus qu'un désert.

— Lord Saint-Vincent est arrivé de Gibraltar à Londres.

— Il est donc un fléau pire encore que la guerre! On dit que, depuis quatre mois, la peste a enlevé en Barbarie 170,000 individus.

LOTÉRIE NATIONALE.

Tirage du 1^{er} fructidor.

13 67 73 26 71.

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Le nommé Edouard Baudon, prévenu de falsification & de trafic de passe-ports pour les émigrés, a été pris en flagrant délit.

Boutard, prêtre réfractaire, prévenu d'être condamné à la déportation, par arrêté du directoire exécutif du 29 frimaire dernier; & le fameux Loys, émigré de la commune d'Arles, égorgéur du camp de Jals, qui s'étoit évadé des prisons du Saint-Esprit, ont été également arrêtés.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du cit. BOWLAY (de la Meurthe.)

Séance du 16 fructidor.

Le conseil renvoie au directoire une pétition portant que les professeurs de l'école de médecine de Montpellier sont obligés de quitter leurs fonctions, parce que, depuis huit mois, ils n'ont rien touché de leur traitement.

Sur la demande de Lacuée, le conseil arrête que, sextidi prochain, la commission des monnoies aura la parole pour faire un rapport sur la fabrication des piéces d'or au type républicain.

Vezin expose que le château de Chantilly vient d'être vendu pour moins d'un sixième de sa valeur. L'opinant propose que cette vente soit dénoncée au directoire.

Un autre membre rappelle que déjà le directoire a appelé l'attention du conseil sur la vente de l'hôtel de Vergennes à Versailles, qui a été aliéné pour 10,000 francs, tandis que sa valeur locative est de 15,000 francs. L'opinant demande que la commission chargée de cette affaire fasse au plutôt son rapport.

Un membre est d'avis qu'il faudroit modérer le droit accordé aux administrations centrales sur la vente des domaines nationaux.

Le conseil arrête que le message demandé par Vezin sera fait. Quant à la dernière proposition, elle est renvoyée à une commission.

Le président rappelle que, par arrêté pris avant-hier, les commissions de surveillance de la trésorerie & de la comptabilité doivent être renouvelées dans cette séance.

Dornier s'y oppose: Ce seroit, dit-il, priver le conseil des lumières recueillies & des travaux commencés par les deux commissions dont il s'agit; il propose donc qu'elles ne soient renouvelées qu'en vendémiaire prochain, & tenues d'ici là de présenter tous les rapports dont elles sont chargées.

Delbrel insiste pour l'exécution de l'arrêté; il ne pense pas que ces commissions doivent se perpétuer.

Poulain-Grandpré répond que c'est si peu leur intention, que la commission de la trésorerie a déjà demandé son renouvellement plusieurs fois. Si le travail qu'il a dernièrement lu à la tribune n'est pas imprimé dans son entier, c'est que les tableaux qui y sont joints le rendent immense: d'ailleurs, il a fallu entrer dans de grands détails pour se prémunir contre les calomnies que la trésorerie ne manquera pas d'employer.

Des murmures interrompent l'orateur.

Il assure qu'il a pu & dû dire ce qu'il a dit; il sait que déjà les calomnies se préparent. Au reste, il ne s'oppose nullement au renouvellement; il demande seulement que la commission puisse achever son travail, & faire le rapport supplémentaire qui doit être entendu en comité secret.

Berlier & autres demandent que le renouvellement ne se fasse que le 16 du mois prochain.

Le conseil arrête que ces commissions feront leur rapport dans la première décade de vendémiaire, & qu'elles seront renouvelées après.

Vezin fait arrêter que le conseil célébrera dans son sein la fête du 18 fructidor; mais à raison de l'économie que les circonstances exigent, il n'y aura ni illumination, ni aucune fête extérieure.

Poulain-Grandpré présente un projet de résolution, dont le conseil ordonne l'impression, & qui porte qu'il est ouvert un crédit de 16 millions au ministre de la guerre, & un de 14 millions à celui de la marine, à prendre sur le produit des biens nationaux vendus en vertu de la loi du 26 vendémiaire an 7, pour acquitter les dépenses effectuées antérieurement au 1^{er} messidor dernier. A cette occasion, Poulain-Grandpré est entré dans quelques détails sur l'abus qu'on a fait des délégations par anticipation, & notamment la compagnie Rocheford, qui a monté la plus condamnable avidité.

Quirot prend la parole: il dit que cette compagnie s'étoit chargée de fournir pendant 21 mois les subsistances militaires à l'armée du Danube; mais au bout de 10 mois, comme les subsistances renchérissoient, elle eut le crédit de faire résilier son marché; cependant, après la résiliation, on lui laissa les 31 millions 500 mille francs de valeurs qu'elle avoit reçus; on fit plus, on convertit les mandats sur les domaines nationaux qu'on lui avoit donnés en mandats sur les contributions directes; parce que ces derniers perdoient beaucoup moins que les autres. D'où vient la faveur dont jouit cette compagnie, qui a laissé nos soldats sans pain & les chevaux sans fourrage? De fournisseuse, elle est devenue régisseuse; elle régit encore aujourd'hui & toujours aussi mal. Quirot demande qu'il soit fait à ce sujet un message au directoire.

Poulain-Grandpré ajoute que cette compagnie, malgré les valeurs qu'elle a entre ses mains, ne paie aucun de ceux qui lui font des fournitures: les lettres de change souscrites ou acceptées par elle sont refusées à l'échéance.

Le message demandé par Quirot sera fait.

Hardy lit une lettre du commissaire du directoire, qui porte que les rebelles dans le département de la Seine-Inférieure se sont dispersés à l'approche des colonnes mobiles. Plusieurs chefs sont arrêtés. — Mention au procès-verbal.

Arnoud expose qu'une des raisons pour lesquelles le conseil des anciens a rejeté la résolution sur les dépenses de l'an 8, c'est que le directoire n'avoit pas fourni les états des recettes nécessaires pour les besoins de l'an 8. Il propose donc que par un message il soit invité à les fournir.

Le message sera fait.

Le même membre propose un projet de résolution, qui est adopté, & dont voici les dispositions:

1^o. A compter du 1^{er} vendémiaire toutes les perceptions existantes continueront d'avoir lieu pour l'an 8, sauf les exceptions suivantes:

2^o. La contribution foncière pour l'an 8, est fixée à 210 millions, & les contributions mobilière, somptuaire & personnelle à 40 millions.

3^o. Le décime par franc sur la contribution foncière, & le supplément aux contributions mobilière, somptuaire & personnelle, établis par la loi du 6 prairial an 7, seront supprimés à compter du 1^{er} vendémiaire prochain.

Delbré représente que l'on a prétendu que les recettes étoient exagérées: il faut alors, dit-il, les moins évaluer; mais comme il faut aussi renoncer au système désastreux d'élever toujours les recettes au niveau des dépenses, au lieu de réduire les dépenses au niveau des recettes, l'opinant demande formellement qu'on ne s'occupe plus d'aucune dépense que les recettes ne soient déterminées.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Avant hier, le conseil avoit supprimé dans les dépenses du ministre de la justice l'article des dépenses imprévues: Andrieux en demande le rétablissement. Le conseil persiste dans son arrêté.

Portier fait un rapport sur la comptabilité. Divers membres présentent des vues à ce sujet. La discussion continuera demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen CORNET.

Séance du 16 fructidor.

Le conseil approuve trois résolutions portant établissement d'un octroi municipal dans les communes de Dijon, de Dieppe & de Bayonne.

Chabot obtient la parole pour une motion d'ordre. En rapportant la loi du 19 fructidor, sur la liberté de la presse, dit-il, on avoit cru que les loix des 27 & 28 germinal suffiroient pour arrêter la licence; nous avons déjà eu plus d'une preuve du contraire. Quelques journaux prennent à tâche de nous brouiller avec les puissances neutres, en affectant le langage de la sans-culotterie; publient que ceux qui défendent la république ne sont occupés qu'à la trahir: d'autres prêchent ouvertement la royauté. Ainsi, hier, un journal intitulé *la Parisienne* mettoit en doute si l'Univers ne devoit point se féliciter de la perte de Joubert, & si l'on ne devoit point remercier la mort d'avoir brisé cette épine qui, dans six mois, dit le journaliste, auroit éclairci le genre-humain. Ou nous point comme les ministres du trépas, comme voulant amener tous les maux sur notre pays. On sait assez que nous gémissons des horreurs de la guerre; mais ces horreurs nous préservent d'horreurs plus grandes: elles préservent notre territoire de la dévastation; nos villes du sort que vient d'éprouver Naples. On dit que depuis dix ans on ne célèbre en France que les cérémonies de la mort; que les philosophes ont cousu le peuple français dans son lieu-cueil; que la vertu est proscrite jusques dans son dernier asyle; & ici le journaliste, sans doute pour qu'on ne se méprenne pas sur ses intentions, ajoute qu'on s'est empressé de consumer, avec de la chaux vive, les restes d'un homme qu'on a voulu soustraire aux regards d'un siècle meilleur. On fait la critique la plus sauglante de diverses loix. Je demande que le numéro que je vous dénonce soit envoyé au directoire par un message, en lui demandant compte des poursuites qui auront été faites.

Cette proposition est adoptée.

Bourse du 16 fructidor.

Rente provisoire, 1 fr. 75 c. — Tiers consol., 7 fr. 38 c. — Bons $\frac{2}{5}$, 61 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 00 c. — Bons d'arrérage, 66 fr. 75 c. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers.

A. FRANÇOIS.